

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 98 /2024

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue Costes et Bellonte

Le Maire de Marly,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU L'application du règlement de voirie,
- VU L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU La demande de la société GDRF, en date du 02 avril 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de dépose du branchement Mettis situés à proximité du giratoire au niveau de la rue Costes et Bellonte, par la société SMTPF pour le compte de GRDF,

- **A partir du mardi 16 avril 2024 et jusqu'au samedi 18 mai 2024 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux sur réseau prévu le 23 avril 2024 pour la dépose d'un branchement Mettis situé à proximité du giratoire, au niveau de la Rue Costes et Bellonte à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation et alternée par feux tricolores avec une déviation pour les piétons, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant au droit du chantier et sur 8 places de parking.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société SMTPF chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société SMTPF devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société SMTPF et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société SMTPF,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 04 avril 2024
Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint chargé de
l'urbanisme, des travaux et de la circulation

Michel LISSMANN

